

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
20 juin 2024**

**Présidence : M. Ludovic Longchamp**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 677 relatif au comptes de l'exercice 2023, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés dans le préavis n° 677 du 13 mai 2024, présentant un total de charges de CHF 26 622 351 et un total de revenus de CHF 26 634 325

Article deux : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2024.

Le Président :



Ludovic Longchamp



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich